

REER 2006

MICHEL GIRARD
RÉPOND AUX QUESTIONS DES LECTEURS
PAGE 7

PLUS VIEUX, MAIS **PAS** TOUJOURS **PLUS SAGES**



NOUS **VIÉLLISSONS**.
AU CANADA, ENVIRON **10 MILLIONS**
DE BABY-BOOMERS NÉS ENTRE 1946
ET 1965 COMMENCERONT À PRENDRE
LEUR **RETRAITE** PROCHAINEMENT,
AVEC UN **BAS DE LAINE** PLUS OU
MOINS BIEN GARNI.

UN TEXTE DE RICHARD DUPAUL EN PAGE 2

REER 2006

Plus vieux, mais pas toujours plus sages

RICHARD DUPAUL

Dès l'an prochain, la première tranche du plus important segment de la population dans l'histoire canadienne aura 60 ans.

Déjà, plus de quatre millions de Canadiens, soit un sur huit, ont plus de 65 ans. Or, ce nombre augmente de 800 chaque jour, affirme-t-on dans une récente étude Fidelity Investments, le plus grand gestionnaire de fonds d'investissement au monde. Et le pourcentage de Canadiens qui auront atteint l'âge officiel de la retraite s'élèvera à 23 % en 2041, soit près d'une personne sur quatre.

Pour les institutions financières, le potentiel de ce marché est énorme. Le groupe américain Fidelity, qui s'est penché récemment sur le phénomène, évalue qu'en 2014, les Canadiens de 55 ans et plus détiendront 72 % des actifs à investir au pays. Cela se compare à une proportion de 40 % actuellement pour ce groupe d'âge.

Une véritable manne pour les banques et les caisses populaires, qui doivent cependant inciter les Canadiens à mieux planifier leurs vieux jours.

Selon les résultats d'une enquête de Fidelity en 2005, la sécurité financière des retraités, actuels et futurs, n'est vraiment pas assurée. Entre autres, le taux d'épargne des Canadiens se situe à son plus bas niveau de l'histoire.

Le pourcentage des Canadiens participant à un régime de retraite collectif traditionnel, comme une caisse de retraite d'un employeur, diminue au lieu de croître. Il se situait à seulement 40 % en 2002. De sorte que la majorité des gens devront compter sur leurs économies et sur l'aide de l'État pour survivre.

Et, toujours selon les recherches de Fidelity, environ 40 % des retraités actuels regrettent à un degré plus ou moins élevé de n'avoir pas mis davantage sur leur planification financière.

C'est qu'on réalise que plusieurs risques menacent les travailleurs d'une retraite confortable.

Fidelity en a identifié cinq :

- une espérance de vie plus longue ;
- l'inflation, qui érode son pouvoir d'achat ;
- une mauvaise répartition d'actifs, qui prive les retraités de revenus fiables ;
- des retraits excessifs de ses épargnes ;
- et les coûts de santé.

Malgré tout, de nombreux Canadiens sont mal préparés à la retraite, estime la firme américaine à la lumière des données qu'elle a recueillies.

Les deux tiers des préretraités (répondants de 45 ans et plus) et des retraités n'ont pas de plan de retraite sur papier, qui décrit leurs besoins et leurs dépenses. Et près des deux tiers (64 %) ignorent combien d'argent il leur faudra pour répondre à leurs besoins.

En guise de conclusion, Fidelity livre ce message tout simple aux principaux intéressés.

« Les retraités ont besoin de plans financiers qui les mettent à l'abri (des risques), tout en leur assurant des revenus suffisants pour maintenir leur style de vie. »

PARTONS!



VACANCES VOYAGE

Tous les mercredis et samedis dans

LA PRESSE

LE REER TOUJOURS MOINS POPULAIRE AU QUÉBEC ⁽¹⁾

Sondage RBC Groupe financier ⁽¹⁾

	CANADA	C.-B.	ALBERTA	ONTARIO	QUÉBEC	MARITIMES
Pourcentage des répondants qui sont titulaires d'un REER	66 %	66 %	64 %	71 %	59 %	58 %
Ont cotisé ou cotiseront pour 2005	45 %	44 %	48 %	48 %	42 %	38 %
Pourcentage des titulaires ayant l'intention de cotiser au maximum	32 %	32 %	41 %	30 %	29 %	16 %

(1) Sondage téléphonique réalisé par la firme Ipsos-Reid du 11 au 21 novembre 2005, auprès de 1250 Canadiens. Ce type de sondage a un taux d'erreur de 2,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Source : Groupe RBC

Ceci n'est pas seulement un REER

C'EST UNE SOLUTION POUR CHACUN.

CAPITAL 100% GARANTI Afin de bien diversifier votre REER, voici deux options de placement des plus avantageuses garantissant chacune la totalité de votre capital.

PLACEMENT PROFILÉ DESJARDINS¹

³ options offertes :

Sécuritaire - Sécuritaire boursier - Équilibré revenu

- Placement clés en main composé d'épargne à terme traditionnelle et indicielle répartie selon votre profil d'investisseur.
- Vous donne accès à une gamme de produits diversifiés en un seul et même investissement pour vous simplifier la tâche.
- Versement d'intérêts garanti à l'échéance.

DUO REER DESJARDINS

- Épargne à terme à rendement progressif - 5 ans
- Taux d'intérêt croissant d'année en année.
- Épargne à terme Perspectives Plus² - 7 ans
- Potentiel de rendement illimité.
- Accès à une large gamme d'actifs.
- Gestion dynamique assurée par des spécialistes des marchés financiers.

8,25%³
taux de la 5^e année

POUR COTISER À VOTRE REER :

- parlez à un conseiller
- faites le **1 800 CAISSES**
- visitez le www.desjardins.com/reer



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

¹ INVESTISSEMENT MINIMAL DE 1 000 \$.

² LE RENDEMENT POURRAIT ÊTRE NUL À L'ÉCHÉANCE.

³ TAUX DE L'ÉPARGNE À TERME À RENDEMENT PROGRESSIF SUJET À CHANGEMENT. INVESTISSEMENT MINIMAL DE 5 000 \$ RÉPARTI EN PARTS ÉGALES ENTRE L'ÉPARGNE À TERME À RENDEMENT PROGRESSIF ET L'ÉPARGNE À TERME PERSPECTIVES PLUS.



REINE AUGER
A UN PLAN D'ENFER

GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

1^{ère} règle: « Soyez stratégique et rationnel et mettez en place un plan financier complet et personnalisé »

AU-DELÀ DU CONSEIL EXIGEZ L'EXPERTISE!

- SERGE THIBAUT
Conseiller en placement

TÉLÉPHONE : (514) 973-0067



VALEURS MOBILIÈRES
BERKSHIRE INC.
Membre FCPE

3372659

La Fed détient la carte maîtresse



RUDY LE COURS
ANALYSE

Mardi prochain, sans aucune surprise, la Réserve fédérale américaine (FED) augmentera son taux directeur de 25 centièmes. Les fed funds porteront alors des intérêts de 4,50 %.

Ce 14^e tour de vis d'affilée après plus d'un an de statu quo à 1 % fait ressortir pour certains à quel point la Fed peut exercer de grands mouvements à la baisse comme à la hausse dans la conduite de sa politique monétaire. Pour d'autres, cela signifie plutôt que le présent resserrement des conditions de crédit tire à sa fin.

Pour l'investisseur ou l'épargnant qui s'intéresse aux marchés financiers, les ajustements à porter à la composition de son portefeuille varieront beaucoup, selon qu'on soit partisan des premiers ou des seconds.

La hausse de cette semaine coïncidera avec la sortie de scène d'Alan Greenspan, la personne sans contredit la plus influente sur les marchés financiers depuis 1987. Son successeur, Ben S. Bernanke, se veut avant tout le défenseur de la continuité. On spéculait toutefois déjà sur la période qu'il lui faudra pour avoir bien en mains la présidence du Federal Open Market Committee (FOMC), l'aréopage au sein de la Fed qui dicte la politique monétaire.

Plusieurs observateurs sont d'avis que M. Bernanke procédera peut-être encore à une autre hausse de taux avant de faire

« La Fed doit faire attention pour ne pas aller trop loin. »

une pause. Ils s'appuient surtout sur la publication en début d'année des minutes de la réunion de décembre où on faisait état qu'il ne restait plus beaucoup de place pour de futures hausses du taux directeur. Ces informations sont d'ailleurs à l'origine de la puissante poussée boursière du début janvier qui aura permis à la moyenne Dow Jones de franchir la barre des 11 000 points pour la première fois depuis 2001.

« Ils voudront ainsi se rapprocher d'un taux neutre que l'on peut estimer entre 4,75 % et 5,25 % » aux États-Unis, opine François Dupuis, directeur, chef économique adjoint et stratège au Mouvement Desjardins.

Ce qui paraît dicter la modération au sein de la Fed, ce sont les signes que l'économie américaine pourrait ralentir en cours d'année : le taux d'épargne des ménages est nul, le prix des maisons a tellement augmenté qu'il freine l'accès à la propriété, mais les pressions inflationnistes restent faibles malgré un

marché du travail robuste qui s'approche du niveau de plein emploi. « La Fed doit faire attention pour ne pas aller trop loin », résume M. Dupuis.

« Malgré tout ce qu'on dit sur le consommateur, l'actif net d'un ménage est cinq fois plus élevé que son salaire annuel. C'est du jamais vu », objecte pour sa part Maxime-Jean Gérin, vice-président répartition globale de l'actif et gestion des devises chez Fiera Capital.

À son avis, les marchés se trompent sur le comportement à venir de la Fed. Il ne serait pas surpris que le nouveau président Bernanke, plus rigide que M. Greenspan dans la conduite de la lutte contre l'inflation, soit tenté de porter le taux directeur américain au-delà des 6 %.

C'est la seule avenue pour réduire la consommation, juge-t-il et freiner la croissance des déficits commercial et budgétaire américain qui ont pris des proportions inquiétantes.

Pareille poussée créerait une commotion sur les marchés boursiers. Aussi, M. Gérin est-il enclin à conseiller de garder une bonne partie de son avoir en encaisse en début d'année. Lorsque les visées de la Fed seront connues, il suggère un redéploiement rapide en actions qui présentent malgré tout plus d'attrait que les obligations.

La démarche de la Fed aura beaucoup d'effet sur l'économie canadienne et sa monnaie. Une pause du resserrement monétaire aurait pour effet d'affaiblir le billet vert et de rendre moins attractifs les titres américains. Ce mouvement serait renforcé par la détermination de la banque du Canada de poursuivre encore son propre resserrement monétaire. L'écart entre les taux directeurs canadien et américain rétrécirait, ce qui, dans le contexte actuel, ne pourrait que stimuler le huard.

À l'inverse, si la Fed devait donner des tours de vis jusque ou au-delà des 6 % en cours d'année, l'écart entre les taux canadien et américain s'élargirait. Le huard faiblirait quelque peu. Les capitaux étrangers, très présents sur les marchés canadiens, chercheraient meilleur rendement ailleurs.

M. Gérin en déduit que l'occasion est belle cette année pour les Canadiens de tâter les marchés étrangers, y compris les pays émergents. Les nouvelles dispositions fiscales qui ont éliminé le plafond de contenu étranger dans un portefeuille rendent la chose possible. Le risque que représente le change est à prendre en compte cependant.

M. Dupuis voit les choses autrement. Il considère que les prix de l'énergie vont rester élevés tout comme ceux des métaux de base. Les profits des producteurs canadiens continueront de doper la Bourse canadienne, bien que dans une mesure moindre qu'au cours des deux dernières années. « Le TSX pourrait répéter son exploit en enregistrant encore l'une des meilleures performances sur la scène mondiale. »

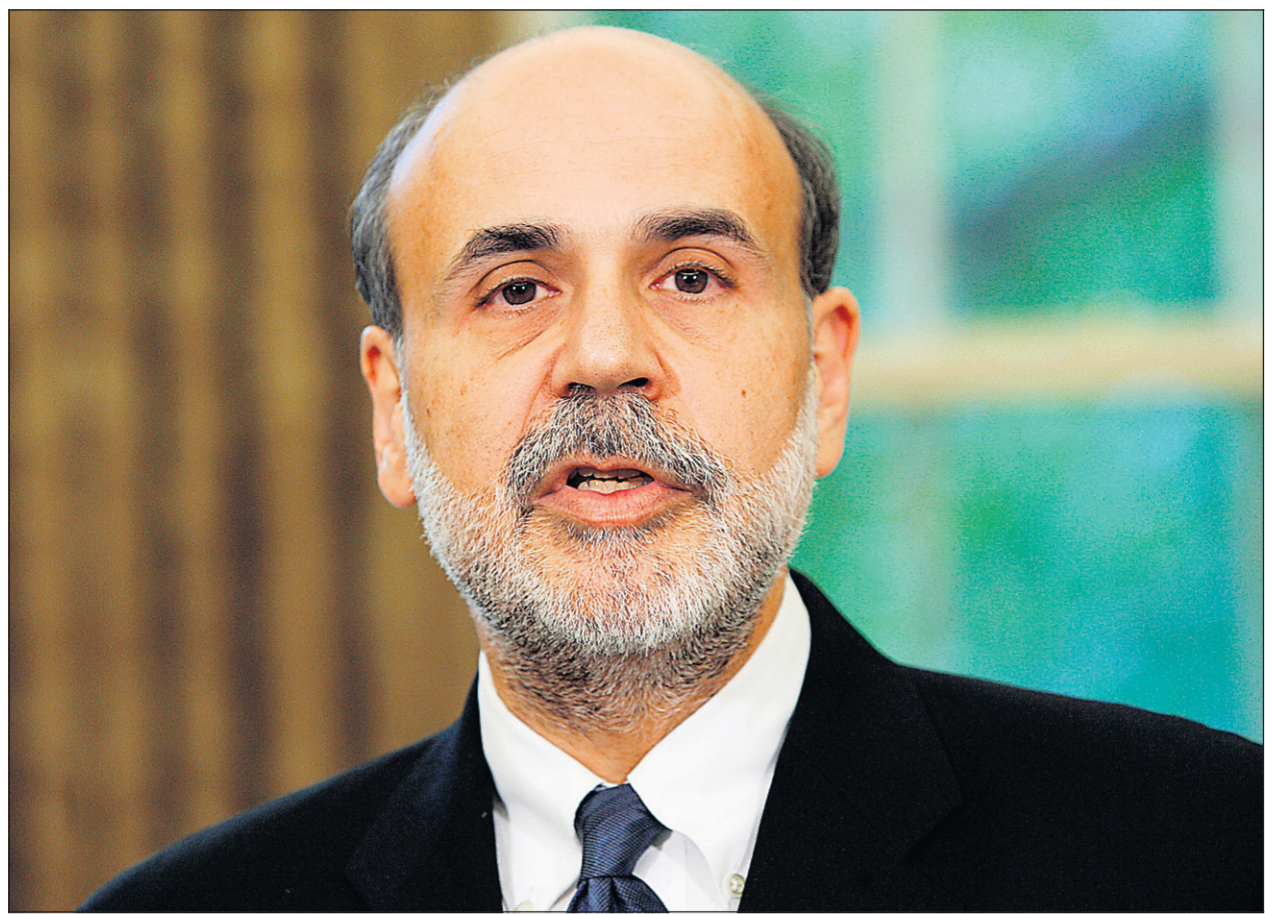


PHOTO J.SCOTT APPLEWHITE, ASSOCIATED PRESS

Ben S. Bernanke, le successeur d'Alan Greenspan à la tête de la Fed, pourrait être tenté de porter le taux directeur américain au-delà des 6 %, selon certains analystes.

LIBÉREZ-VOUS

DES FRAIS ANNUELS DE REER ET DES COMMISSIONS ÉLEVÉES

Défiez l'ordinaire.

Soyez **E***traordinaire



VOICI LE REER D'E*TRADE CANADA, SANS FRAIS ANNUELS ET SANS MINIMUM.



- * **Aucun** frais annuels de compte
- * **Aucun** solde minimum
- * Pour les actions, nouveau barème de commissions très bas à partir de 9,99 \$*
- * Plus de 3 200 fonds communs d'investissement sans commission et des fonds indiciaires négociables en bourse (ETF)
- * Répartiteur d'actifs pour vous aider à gérer votre portefeuille

Adhérez aujourd'hui et obtenez 100 opérations gratuites¹, et en plus, jusqu'à 500 \$ en espèces²!

Allez au www.etrade.ca ou appelez au **1-888-769-3723**.

E*TRADE
CANADA

E*TRADE Canada est un service de la Société de valeurs mobilières E*TRADE Canada (courtier à escompte - exécution seulement), membre du FCPE. E*TRADE Canada, le logo E*TRADE Canada, DÉFIEZ L'ORDINAIRE, SOYEZ E*TRAORDINAIRE et le logo en astérisque sont des marques de commerce ou des marques déposées d'E*TRADE FINANCIAL Corp. ou de ses filiales et sont utilisés avec son autorisation. *Pour les détails, y compris sur l'admissibilité, visitez www.etrade.ca. Les frais sur les opérations U.S. sont facturés en dollars U.S. Frais de marché et de courtage électronique (ECN) applicables aux opérations effectuées avec la plateforme Power E*TRADE Pro en sus. (1) Pour plus de détails sur cette offre, y compris sur l'admissibilité, le dépôt minimum et le rabais maximal sur les commissions, visitez www.etrade.ca. (2) Sujet à des conditions. Pour plus de détails sur cette offre, y compris sur l'admissibilité, et les exigences concernant le dépôt, visitez www.etrade.ca.

Pour plus d'informations, consultez notre section spéciale à l'adresse : www.cyberpresse.ca/reer

cyberpresse.ca



Régie des rentes du Québec

Avec SimulRetraite, je vois les choses **autrement !**

Je sais **combien** je dois épargner annuellement pour ma retraite.

SimulRetraite
Outil de simulation des revenus à la retraite

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes Québec





PHOTO PRESSE CANADIENNE

Les marchés des sociétés de télécommunications offrent des occasions de diversification intéressantes.

Première règle: diversifiez vos placements

RÉJEAN BOURDEAU

Les investisseurs prudents ne mettent pas tous leurs oeufs dans le même panier.

Pour diversifier leurs portefeuilles ils misent sur des classes d'actifs différentes, comme les bons du Trésor, les obligations et les actions.

Et ils répartissent leurs placements boursiers dans plusieurs secteurs.

Mais ce n'est pas tout, ajoutent les spécialistes. Ils doivent également miser sur une répartition géographique, tant au Canada qu'à l'international.

« La diversification est la première règle de Finance 101, rappelle Érik Giasson, chef des placements de Montrusco Bolton. Un portefeuille équilibré diminue le niveau de risque. »

Dans ce contexte, les investisseurs ont intérêt à ajouter une part de titres internationaux dans leurs portefeuilles afin d'éviter d'être captifs d'un seul marché, ajoute le spécialiste.

Cela est d'autant plus vrai avec l'abolition de la limite de contenu étranger dans les REER et la bonne tenue de l'économie mondiale.

ger et au pays peut se faire en utilisant des fonds communs spécialisés, des titres indiciels et des actions.

Au Canada, il recommande les secteurs des banques, des assureurs et des sociétés de télécommunications en raison des versements de dividendes. Le stratège considère que le secteur des soins de santé recèle de nombreux titres dévalués sans compter que les transporteurs ferroviaires et les producteurs d'or pourraient également bien faire.

Pour un investisseur ayant un niveau de risque moyen, Vincent Delisle propose la répartition d'actifs suivante : 55 % en actions, 40 % en obligations et 5 % en encaisse.

« La part des actions est légèrement plus élevée que la normale (50 %) alors que celle des obligations est plus basse (référence de 40 %) », précise le spécialiste.

Il recommande aux investisseurs de raccourcir les échéances des titres à revenus fixes parce que les produits de court terme devraient afficher un rendement de 3 % à 4 % comparativement à un rendement nul pour le long terme. « Les banques centrales achèvent de hausser les taux directeurs tandis que les taux de long terme pourraient augmenter de 25 à 50 points de base », explique M. Delisle.

Le stratège rappelle l'importance de s'attarder à la répartition des actifs. « En établissant une stratégie avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs, on évite de se laisser emporter par les modes, les émotions et les critères subjectifs, dit-il. De plus, les études démontrent que le succès dépend de la répartition sectorielle. »

Érik Giasson est d'accord.

Cette année, il recommande de se tourner davantage vers les sociétés industrielles, technologiques et financières. De plus, le gestionnaire pense que les fiducies de revenu continueront d'avoir la cote. « Il faut toutefois choisir des fiducies matures, produisant des flux monétaires constants, dans des secteurs non cycliques », précise le spécialiste.

La baisse du taux d'imposition des dividendes, annoncée l'an dernier par le gouvernement fédéral, pourrait également donner un coup de pouce aux sociétés qui versent des dividendes, comme les banques et les assureurs, pense-t-il.

Pour rééquilibrer les portefeuilles, M. Giasson recommande de réduire les positions dans les titres défensifs comme les sociétés spécialisées dans les soins de la santé et dans les biens durables (consommation discrétionnaire).

« En établissant une stratégie avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs, on évite de se laisser emporter par les modes, les émotions et les critères subjectifs. De plus, les études démontrent que le succès dépend de la répartition sectorielle. »

À son avis, les marchés japonais (banques), allemands (sociétés industrielles) et américains (sociétés industrielles et technologiques) offrent des occasions de diversification intéressantes.

Cette année, Vincent Delisle, de Scotia Capitaux, suggère de détenir 25 % du portefeuille en titres boursiers américains par rapport à 30 % pour les titres canadiens.

« La fin prévue des hausses des taux directeurs ce printemps et la progression d'environ 10 % des profits des entreprises devraient stimuler la Bourse américaine », prévoit le stratège.

Aux États-Unis, il s'intéresse aux sociétés financières, aux entreprises industrielles et aux titres techno. M. Delisle rappelle que la diversification à l'étran-



Illustration : Jacques Laplante

LES REER D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC VONT VOUS SURPRENDRE

PLUS SÉCURITAIRES QUE VOUS NE L'IMAGINEZ

BONI DE 1%

- Capital garanti sans limite par le gouvernement du Québec
- Taux garantis jusqu'à 10 ans sur certains produits

la première année pour les nouveaux fonds REER*.

Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations boursières

1 800 463-5229

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour en savoir plus sur nos produits, visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

* Pour les Obligations boursières, le boni de 1 % est applicable sur le capital investi.

RÉPARTITION D'ACTIFS SUGGÉRÉE

Niveau de risque moyen

	ANNÉE 2006	RÉFÉRENCE
TITRES À REVENUS FIXES		
Marché monétaire	5%	5%
Obligations	40%	45%
TITRES À REVENUS VARIABLES		
Actions canadiennes	30%	30%
Actions étrangères	25%	20%
PONDÉRATION SECTORIELLE		
Énergie		Moins
Matériaux		Moins
Industriels		Plus
Consommation biens durables		Neutre
Consommation courante		Neutre
Santé		Plus
Services financiers		Plus
Technologies		Plus
Télécoms		Plus
Services publics		Neutre

Source: Scotia Capitaux

LAPRESSEAFFAIRES.COM

Abonnez-vous au site de nouvelles financières et économiques le plus consulté au Québec... C'EST GRATUIT

GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

2^e règle: « Ne négligez jamais votre planification fiscale; réduisez vos frais et impôts dès maintenant »

AU-DELÀ DU CONSEIL EXIGEZ L'EXPERTISE!

- SERGE THIBAUT
Conseiller en placement



TÉLÉPHONE : (514) 973-0067



VALEURS MOBILIÈRES BERKSHIRE INC. Membre FCPE

Dix questions sur les REER

PIERRE JUNEAU ET
JEAN COURCHESNE
COLLABORATION SPÉCIALE

1-

Quand puis-je cotiser à un REER ? Quel est le maximum déductible ?

Pour déduire une cotisation pour une année donnée, vous devez l'avoir effectuée après 1990 ou dans les 60 premiers jours qui suivent la fin de l'année. Pour 2005, la date limite est donc le mercredi 1^{er} mars 2006. Vous retrouvez toujours votre maximum déductible sur votre avis de cotisation fédéral de l'année précédente. Pour 2005, ce maximum (selon votre avis de cotisation fédéral 2004) comprend 18 % du revenu gagné de 2004 (maximum 16 500 \$), moins votre facteur d'équivalence selon la case 52 du feuillet T-4 2004, en plus de vos déductions accumulées inutilisées depuis 1991.

2-

Qu'est-ce que le revenu gagné ?

Il regroupe principalement le revenu d'emploi (incluant tous les avantages imposables moins les déductions liées à un emploi), d'entreprise, de location net d'immeubles, les pensions d'invalidité du RRQ/RPC et les pensions alimentaires imposables encaissées. De ce total, il faut soustraire les pertes d'entreprises, de location d'immeubles nettes et les pensions alimentaires déductibles.

3-

Qu'entend-on par droits inutilisés de cotisation ?

Il s'agit de la différence entre le maximum déductible accumulé depuis 1991 et les cotisations déduites au cours de la même période.

4-

Qu'est-ce qu'un facteur d'équivalence ?

Il correspond à la valeur présumée des prestations cumulées durant une année dans un Régime de pension agréé (RPA) ou un Régime de participation différé aux bénéficiaires (RPDB). Il apparaît à la case 52 du feuillet T-4 de l'année concernée.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LA RETRAITE

Sondage Groupe financier Banque TD ⁽¹⁾

SONDAGES	2003	2004	2005
De quelle somme croyez-vous avoir besoin à la retraite ?	530 000 \$	731 000 \$	894 000 \$

	REER ET ÉPARGNES		SA MAISON	
	2004	2005	2004	2005
Sur quoi comptez-vous principalement pour financer votre retraite ?	69 %	76 %	27 %	39 %

(1) Sondage téléphonique réalisé par la firme TNS Canadian Facts auprès de 1000 Canadiens du 18 octobre au 2 novembre 2005. Ce type de sondage a une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Source : Groupe TD (Banque Toronto-Dominion)

5-

Et un REER de conjoint ?

Un REER de conjoint est un régime ouvert au nom de votre conjoint dans lequel vous versez en tout ou en partie vos cotisations déductibles de votre revenu selon l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de fractionner avec lui vos futurs revenus de retraite. Le total des cotisations que vous versez dans votre REER et celui de votre conjoint ne peut dépasser votre maximum déductible, et les cotisations versées au REER de votre conjoint ne modifieront pas le maximum déductible de ce dernier.

6-

En quoi mon taux marginal d'impôt peut-il m'aider ?

Le taux marginal sert, entre autres, à calculer l'économie d'impôt réalisée lorsque vous cotisez à votre REER. Par exemple, si votre revenu imposable s'établit à 50 000 \$, votre taux marginal est alors de 38,4 % (voir tableau ci-joint). Par conséquent, une cotisation de 5000 \$ équivaut ainsi à une économie de 1920 \$ (5000 \$ X 38,4 %). Ceux qui cotisent à un fonds de travailleurs obtiennent un crédit d'impôt additionnel de 30 % (15 % au provincial, 15 % au fédéral, un montant annuel maximum de 5000 \$ s'applique).

7-

Mon REER est-il saisissable ?

Pour l'instant, dans la grande majorité des cas, la réponse est oui. En matière de faillite, l'iniquité subsiste toujours entre les REER ordinaires et les fonds de pension qu'offrent les employeurs. C'est pour combler cette lacune que de nombreux intervenants réclament depuis de nombreuses années que tous les REER soient saisissables. Leurs souhaits seront en partie exaucés cette année puisque les REER deviendront saisissables en cas de faillite grâce au projet de loi fédéral C-55.

Le projet de loi propose de rendre les REER saisissable, sauf pour la partie des cotisations effectuées dans les 12 derniers mois précédant la déclaration de la faillite. Les dispositions de cette nouvelle législation n'entreront pas en vigueur avant le 30 juin 2006, au plus tôt. Le gouvernement du Québec a, pour sa part, adopté en décembre dernier la loi 136 qui rend saisissable les rentes accumulées (incluant celles inscrites en REER dans les compagnies d'assurances et les sociétés de fiducie).

8-

Pourquoi cotiser à un REER ?

Un REER peut accroître de deux façons votre épargne en vue de la retraite. En premier lieu, vos cotisations sont déductibles de votre revenu selon les plafonds prévus.

En deuxième lieu, les revenus générés dans le REER ne sont pas imposables et s'accumulent à l'abri de l'impôt. L'impôt est reporté jusqu'à ce que vous retiriez les fonds de votre régime. L'accumulation des fonds dans un REER sera donc plus importante que celle que vous pourriez réaliser dans des placements à l'extérieur du REER.

Au moment de la retraite, si vous convertissez votre REER en FERR ou en rentes, l'avantage fiscal pourra être encore plus grand, car vous continuerez à reporter l'impôt sur les fonds accumulés jusqu'à ce que vous en receviez les paiements. Vous serez encore plus gagnant si votre taux marginal d'impôt diminue pendant votre retraite (ce qui est souvent le cas).

9-

Un REER autogéré, pourquoi pas ?

Ce genre de REER offre à l'investisseur de nombreux avantages. Le principal est sans contredit la grande panoplie de placements que vous pouvez y inclure. Outre les produits traditionnels d'épargne (CPG et obligations d'épargne), le REER autogéré peut contenir, par exemple, les produits financiers suivants : les actions de corporations publiques et privées, les obligations gouvernementales et corporatives, les unités de fonds communs de placement, des hypothèques sur des propriétés situées au Canada, des unités de fonds de travailleurs (FTQ et CSN), etc.

Le REER autogéré permet de concentrer la gestion de ses placements tout en conservant une grande diversification. Ce qui veut dire que même si la totalité de votre REER est gérée au même endroit, vous ne mettez pas tous vos oeufs dans le même panier.

La plupart des gens connaissent mal les REER autogérés. Ils croient à tort que ce véhicule fiscal n'est pas pour eux. Par expérience, le mot autogéré fait peur, car plusieurs d'entre vous sont inquiets à l'idée de gérer seul leur capital de retraite. En général, les REER autogérés sont davantage utilisés comme un outil de gestion du capital et se gèrent conjointement avec un conseiller financier professionnel. Ce dernier veille à ce que la stratégie de placement soit conforme à la réalité de son client, à ses objectifs et à son expérience d'investisseur.

10-

Quelles sont mes choix à l'échéance de mes REER ?

Vous devez convertir votre REER en revenu de retraite au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle vous atteignez 69 ans. Les autorités fiscales vous permettent de transférer les actifs de votre REER dans un Fonds enregistré de revenus de retraite (FERR) ou de confier la valeur accumulée à un émetteur de rentes comme une compagnie d'assurances. Rien n'empêche dans les lois fiscales que vous optiez à la fois pour un FERR et une rente. La conversion peut être faite avant l'âge limite de 69 ans et n'entraîne aucune conséquence fiscale.

Le FERR est essentiellement le prolongement du REER. En effet, les revenus qui y sont gagnés continuent à s'accumuler à l'abri de l'impôt et le choix des placements est identique à ceux du REER. Cependant, pour contraindre les retraités à s'imposer graduellement, les lois fiscales exigent qu'un retrait minimum soit effectué chaque année. Contrairement à l'option des rentes, vous pouvez retirer le montant que vous voulez de votre FERR en sus du retrait minimum obligatoire. Cette possibilité vous donne plus de flexibilité. Par contre, cet avantage comporte aussi un danger : vous risquez d'épuiser plus rapidement votre FERR.

Les retraités qui désirent une solution clé en main peuvent opter pour l'achat d'une rente. Ceux qui veulent recevoir un revenu périodique à vie choisiront la rente viagère, tandis que ceux qui veulent recevoir un revenu garanti jusqu'à 90 ans choisiront la rente certaine. Les deux types de rentes peuvent comporter une clause d'indexation.

Il est important de garder en tête que le choix du FERR est soit permanent ou temporaire. Cela signifie que vous pouvez le convertir en totalité ou en partie en rentes, au moment où vous le jugerez opportun. Le choix des rentes (viagère ou certaine) constitue généralement un choix irréversible.

Pierre Juneau, c.a., Pl. Fin., est représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice chez MacDougall, MacDougall & MacTier inc. Vous pouvez le rejoindre à l'adresse de courriel pierre.juneau@vidéotron.ca

Pour sa part, Jean Courchesne, c.g.a., est vice-président adjoint et gestionnaire chez Placements et Trust Eterna.

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS VOUS INFORME

LES REER AU FIL DES ÂGES

Saviez-vous que la composition des placements de votre REER devrait être ajustée périodiquement afin de refléter les nouvelles réalités de votre vie ?

À 25 ans

Votre préoccupation en matière de REER est de déterminer le montant dont vous aurez besoin à la retraite, en tenant compte de l'inflation. Par la suite, il s'agit d'élaborer une stratégie d'épargne et de placement qui vous permettra d'atteindre cet objectif. Assurez-vous d'avoir des objectifs de rendement réalistes. Plus vous disposez de temps devant vous, plus vous pouvez songer à investir dans des titres qui offrent un potentiel de rendement supérieur. Toutefois, n'oubliez pas que le niveau de risque est souvent lié au niveau de rendement espéré. Cotisez tôt vous permettra d'augmenter la rentabilité.

RENDEMENT PRÉSUMÉ DE 6 % – RETRAITE À 65 ANS – 25 ANS DE COTISATIONS			
1 ^{re} cotisation à	Cotisations annuelles de	Investissement total	\$ à la retraite
25 ans	2 000 \$	50 000 \$	262 972 \$
40 ans	4 000 \$	100 000 \$	219 458 \$

À 40 ans

C'est le moment de s'assurer que les objectifs fixés sont toujours adéquats et qu'il est toujours possible de les atteindre. Peut-être est-il temps d'augmenter les contributions annuelles à votre REER ? Peut-être avez-vous des cotisations inutilisées ? Cotisez en début d'année ou pensez à l'épargne systématique.

COTISATIONS EN DÉBUT D'ANNÉE (D) VERSUS EN FIN D'ANNÉE (F) (4000 \$ / an – 6 % de rendement annuel présumé)			
Nombre d'années	\$ accumulés (D)	\$ accumulés (F)	Écart
10 ans	55 887 \$	52 723 \$	3 164 \$
25 ans	232 626 \$	219 458 \$	13 168 \$
40 ans	656 191 \$	619 048 \$	37 143 \$

À 55 ans

L'âge de la retraite arrive à grands pas ! Vos placements devraient davantage être effectués dans des titres sécuritaires, car le temps pourrait manquer en cas de mauvaise année pour obtenir les rendements escomptés.

Au cours des dernières années, plusieurs régimes de retraite publics et privés ont connu des rendements inférieurs à ce qui était anticipé. Rappelez-vous que l'indépendance financière est votre meilleure protection.

Pour en savoir plus, contactez les agents du Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers au 418.525.0311, au 514.395.0311 ou au 1.866.526.0311.

Courriel : renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca
Site Web : www.lautorite.qc.ca



REER 2006

Un placement avantageux pour la majorité des Canadiens

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Les Canadiens vont bientôt être la cible de l'une des campagnes publicitaires les plus intensives de l'année dans le secteur des services financiers.

Les premiers mois de la nouvelle année marquent la saison au cours de laquelle les compagnies de fonds communs de placement tentent de convaincre les Canadiens de la nécessité de contribuer à leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou, s'ils n'en ont pas, de l'importance de se doter d'un tel régime pour leurs vieux jours.

Au-delà de toute cette propagande publicitaire, un fait indéniable demeure : le REER est l'un des rares moyens de réduire les impôts que vous devez verser aux gouvernements.

« D'abord et avant tout, vous devez vous dire qu'il s'agit d'une déduction fiscale. Chaque dollar que vous placez dans votre REER vous permettra de réduire vos impôts », souligne Cleo Hamel, directrice de la firme de comptabilité H&R Block à Calgary.

C'est là le premier avantage de cotiser à un REER. Le deuxième est que votre investissement pourra fructifier à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous commenciez à puiser dans votre REER à votre retraite.

Il s'agit là d'un avantage important puisque « la vaste majorité des gens vont se rendre compte que leur taux d'imposition marginal sera vraisemblablement plus bas lorsqu'ils atteindront la retraite », souligne Rick Robertson, professeur de comptabilité à l'école d'administration Ivey rattachée à l'Université Western Ontario.

« Vous transférez une part de vos revenus d'une année à une autre année de votre vie. Voilà ce que ça permet de faire », ajoute-t-il.

Il y a néanmoins certains cas particuliers où il vaut mieux ne pas cotiser à un REER, notamment lorsqu'une personne prévoit que ses revenus à la retraite seront égaux ou supérieurs à ce qu'ils sont présentement.

D'autres personnes, dans la vingtaine, peuvent se trouver dans une situation où de nouvelles obligations financières ne leur laissent pas suffisamment d'argent pour un REER.

M^{me} Hamel souligne que dans certains cas, des gens en viennent à la conclusion qu'il est trop tard pour cotiser à un REER.

« Je rencontre souvent des gens qui n'ont pas de REER et qui, malheureusement, se trouvent dans la cinquantaine ou la soixantaine », dit-elle.

« Ils se rendent compte qu'ils approchent de la retraite et que leurs seuls revenus proviendront de la pension de vieillesse ainsi que du Régime de pensions du Canada, dans les cas où leur employeur n'offre pas de régime de retraite », ajoute-t-elle.

Dans ces cas, M^{me} Hamel rappelle à ces personnes que même à l'âge de 60 ans, il leur reste neuf ans pour cotiser à un REER.

D'autre part, M^{me} Hamel recommande d'éviter de se précipiter dans une institution financière dans les derniers jours du mois de février, juste avant la date limite pour cotiser à un REER, et d'investir son argent de façon irréfléchie.

LES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR...



VACANCES VOYAGE

Tous les mercredis et samedis dans

LA PRESSE

REER: DES GROS SOUS... SAUF AU QUÉBEC

Sondage RBC Groupe financier ⁽¹⁾

	CANADA	C.-B.	ALBERTA	ONTARIO	QUÉBEC	MARITIMES
Cotisation moyenne prévue pour l'année financière 2005	5700\$	5792\$	7773\$	6731\$	3911\$	4028\$
Valeur moyenne des REER détenus	61656\$	71168\$	70682\$	70044\$	39216\$	60000\$

(1) Sondage téléphonique réalisé par la firme Ipsos-Reid du 11 au 21 novembre 2005, auprès de 1250 Canadiens. Ce type de sondage a une marge d'erreur de 2,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Source : Groupe RBC

Le premier jour de la retraite.
La première banque.

ON PEUT
VOUS AIDER

Billet Stratégique : pour planifier une retraite en toute confiance

Le Billet Stratégique est un placement lié à la performance d'un portefeuille composé de fonds communs. Il vous offre un potentiel de rendement annuel composé allant jusqu'à 7,35 %. De plus, votre capital est protégé à 100 % par la Banque Nationale à l'échéance (terme de 6 ans).

1 888 TELNAT-1 (1 888 835-6281) www.bnc.ca/reer

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

Le billet à capital protégé Stratégique (le « Billet ») est un placement dont le capital est protégé et remboursable à l'échéance. Le Billet vous offre un potentiel de rendement allant jusqu'à 53 % sur une période de 6 ans, ce qui représente un potentiel de rendement annuel composé allant jusqu'à 7,35 %. La variation de l'indice de référence du Billet, qui correspond à la variation du rendement du panier qui le compose, aura un impact direct sur l'intérêt à payer. Il est donc possible qu'aucun intérêt ne soit versé. Des frais de gestion à un taux annuel de 2,95 % du portefeuille de référence seront cumulés quotidiennement et retranchés mensuellement à terme échu. Une mise de fonds minimale de 500 \$ est requise. L'information complète concernant cette émission de Billets sera contenue dans un document d'information qui sera envoyé aux investisseurs avant la date de clôture. Placements Banque Nationale est le distributeur de ce Billet.

GÉREZ VOTRE PATRIMOINE COMME UN PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE!

3^e règle: « Dotez-vous d'une planification successorale efficace. Relevez le défi de faire évaluer

votre planification financière par une équipe de spécialistes et saisissez les

bénéfices qui sont à votre portée. Prenez rendez-vous dès maintenant »

AU-DELÀ DU CONSEIL
EXIGEZ L'EXPERTISE!

- SERGE THIBAUT
Conseiller en placement

TÉLÉPHONE : (514) 973-0067



VALEURS MOBILIÈRES
BERKSHIRE INC.
Membre FCPE

Question de REER, faut-il en pleurer?



LES PRIORITÉS FINANCIÈRES DES QUÉBÉCOIS

Sondage RBC Groupe financier ⁽¹⁾

POURCENTAGE DES RÉPONDANTS AYANT RÉPONDU PAR L’AFFIRMATIVE

Économiser pour la retraite	37%
Essayer de subvenir à ses besoins	33%
Réduire son endettement	3%

(1) Sondage téléphonique réalisé par la firme Ipsos-Reid du 11 au 21 novembre 2005, auprès de 1250 Canadiens. Ce type de sondage a une marge d'erreur de 2,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Source : Groupe RBC

Décidément, les Québécois aiment faire bande à part dans ce grand pays. Mais parfois, c'est pour le pire... La preuve, les Québécois arrivent en queue de peloton de toutes les provinces lorsqu'il s'agit d'épargner en vue de la retraite.

Selon un récent sondage, que la maison Ipsos-Reid vient de réaliser pour le compte de RBC Banque Royale, non seulement retrouve-t-on au Québec le plus faible taux de participation à l'épargne-retraite, mais en plus, c'est ici dans la Belle Province que l'on compte faire la plus faible contribution moyenne d'ici le 1^{er} mars prochain. Alors qu'à peine six Québécois adultes sur 10 cotisent à leur REER, ce ratio passe à sept sur 10 en Ontario et à 6,6 sur 10 dans l'ensemble du Canada. Au chapitre de la cotisation annuelle moyenne, le Québécois investit 3911 \$ comparativement à 5700 \$ pour l'Ontarien et à 7773 \$ pour l'Albertain.

La faible participation des Québécois en matière d'épargne-retraite, eux qui n'habitent pas la province la plus pauvre, laisse croire que les avantages fiscaux et les bienfaits futurs sont mal perçus. À cela s'ajoute probablement une moins bonne connaissance des placements autres que les certificats garantis et les obligations d'épargne. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Voici quelques questions que les lecteurs de *La Presse* m'ont fait parvenir.

Trop de REER ?

Q Un comptable m'a déjà dit un jour que ce n'était pas une bonne idée d'avoir trop de REER par rapport à son avoir total. C'est quoi trop de REER ? Existe-t-il un ratio idéal entre REER et autres avoirs ? Doit-on utiliser nos droits inutilisés au REER (environ 20 000 \$ pour les deux), étant donné que nous avons encore un revenu imposable d'environ 70 000 \$? Notre situation est la suivante. J'ai 57 ans, je prévois prendre ma retraite à 60 ans. Mon conjoint a 62 ans. Il veut prendre sa retraite à 65 ans. Nous n'avons aucun régime de retraite privé. Notre avoir : 550 000 \$ en REER ; 350 000 \$ en immobilier ; 100 000 \$ en biens divers (auto, meubles). Nos dettes ? Environ 80 000 \$.

— Christine D.

R Faisons un calcul simpliste. Supposons qu'au moment de la retraite, le capital de vos REER totalise 600 000 \$ et qu'il vous rapporte un rendement de 5 %. Vous vous demandez sans doute combien d'argent vous allez pouvoir retirer chaque année ? Si le capital est réparti sur 25 ans, c'est une somme annuelle de 42 571 \$ que vous pourriez y puiser avant que le capital de vos REER ne soit complètement utilisé. Si vous visez 20 ans, ce sera un montant annuel de 48 746 \$ que vous pourriez retirer avant de ramener le capital REER à zéro. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas la mer à boire. Voilà pourquoi vous avez grandement intérêt à

continuer d'investir le plus possible dans vos REER. Vous devriez donc utiliser *au plus sacrant* les droits de cotisation que vous avez accumulés. Cela est d'autant plus important que ce capital va pouvoir générer d'autres revenus à l'abri du fisc. Vous allez dire : *mais qu'est-ce que ça change puisque je vais payer de l'impôt lorsque je vais retirer de l'argent de mon REER ou de mon FERR ?* Quand on parle de REER, on parle d'impôts reportés dans le temps. Or, si le report d'impôts est « payant » pour les entreprises, il en est de même pour les particuliers.

Une allocation de départ

Q J'ai pris ma retraite à la fin de l'année 2004. Mon employeur m'a versé une allocation de départ (37 000 \$) directement dans mon REER. Ce transfert a eu lieu en janvier 2005. À la réception de la somme versée, la maison de courtage m'a délivré un reçu. Sur mon avis de cotisation, il est indiqué que j'ai un montant de REER non utilisé de 9000 \$. J'ai plusieurs questions à vous poser...

— P. M.

R Comme il y a plusieurs questions, je vais enfilez les réponses à la suite de chacune de vos questions.

a) Est-ce que l'allocation de départ est considérée comme un revenu entièrement imposable même si elle est transférée directement et totalement ?

Même si votre allocation de départ (appelée aussi allocation de retraite) a été transférée directement dans votre REER, elle doit être effectivement déclarée dans votre revenu imposable, soit à la ligne 154 de la déclaration provinciale et à la ligne 130 de la déclaration fédérale. En contrepartie, vous allez déduire ladite allocation à la ligne 250 de la déclaration du Québec et à la ligne 11 de l'annexe 7 de la déclaration fédérale.

b) Est-ce que l'allocation de départ est assujettie à l'impôt minimal de remplacement ?

Non ! Dans le calcul de l'impôt minimum de remplacement, on tient compte des gains en capital imposables, des pertes liées à des biens de location, des pertes d'une société de personnes en commandite, des frais financiers reliés à des placements, des déductions de frais relatifs à des ressources, des crédits d'impôt à l'investissement, à un fonds de travailleur, des options d'achat de titres, etc. Si l'ensemble de ces éléments dépasse 40 000 \$, il se peut qu'un contribuable soit à ce moment-là assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

c) Selon un article de la loi de

l'impôt, il y a des sommes qui peuvent être transférées directement à l'intérieur d'un REER et d'autres non. Comme dans mon cas, ce montant d'allocation totalement transféré est-il complètement déductible ou jusqu'à la hauteur du montant inscrit sur mon avis de cotisation ?

D'après l'information que vous m'avez envoyée, l'allocation de départ a été transférée directement dans le REER, donc entièrement déductible.

d) La maison de courtage, gestionnaire de mon REER, m'a émis un reçu pour la somme totale transférée et portant la mention « transfert en vertu de l'article 60 J ». Est-ce que ce transfert me permettrait d'éviter de payer de l'impôt sur cette somme ? Est-ce que cette somme doit être inscrite pour la rendre imposable et par la suite réinscrite pour apporter sa déduction ?

La réponse est OUI dans les deux cas. Référez-vous à la réponse de la question (a).

e) Dans le cas de Norbourg, j'ai acquis par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières (RBC) et à sa recommandation des parts du fonds Évolution. Est-ce que je peux faire une réclamation à l'Autorité des marchés financiers même si les parts n'ont pas été acquises directement de Gestion du patrimoine Tandem ?

Vous pouvez effectivement faire une réclamation au Fonds d'indemnisation de l'Autorité des marchés financiers en remplissant le formulaire prévu à cette fin, sur le site Internet www.lautorite.qc.ca. Mais vos chances de succès sont quasi nulles si l'on se fie aux commentaires des dirigeants de l'Autorité. Mais n'oubliez pas, par contre, qu'une demande d'autorisation de recours collectif a été présentée. Si la demande est acceptée, vous y serez automatiquement inscrit. Et sans frais.

Fonds de la FTQ

Q J'ai pris ma retraite de l'enseignement en juin 2004. En 2005, j'ai travaillé à temps partiel comme livreur. J'ai reçu 4500 \$ de salaire brut. J'ai 6000 \$ de cotisations de REER non utilisées. J'aimerais savoir si je peux cotiser au REER du Fonds de solidarité de la FTQ et si oui, jusqu'à quel montant.

— Claude C.

R Oui ! vous pouvez contribuer au Fonds de solidarité de la FTQ, en autant, évidemment, que vous aviez moins de 65 ans en 2005. Car à partir de 65 ans, on ne peut plus bénéficier des alléchants crédits d'impôt de 15 % au provincial et de 15 % au fédéral.

Même lorsqu'une personne

est à la retraite, la Loi sur les impôts du Québec (L.R.Q. c.1-3) précise qu'un contribuable peut tout de même bénéficier du crédit d'impôt offert par les fonds de travailleurs (Fonds de la FTQ et Fondation de la CSN) si son revenu d'emploi ou d'entreprise est, pour l'année, supérieur à l'exemption générale applicable en vertu du Régime de rentes du Québec qui est de 3500 \$. Du côté du crédit fédéral, la même condition s'applique parce que le gouvernement fédéral a harmonisé sa législation en fonction du Québec.

Par ailleurs, pour bénéficier des crédits d'impôt, un contribuable peut investir annuellement jusqu'à un maximum de 5000 \$ dans les fonds de travailleurs. Comme vous avez 6000 \$ de droits REER inutilisés, vous pourriez donc investir jusqu'à 5000 \$ dans le Fonds de solidarité de la FTQ.

Un RAP rétroactif ?

Q Au début de 2005, j'ai retiré 47 000 \$ de mon REER pour me permettre de verser au moins 25 % du prix d'un condo neuf. Comme il s'agit de ma première maison à mon nom, un ami, il y a quelques jours, m'a parlé du RAP. Outre le fait que je n'aurais pas détesté que mon propre courtier m'en parle, je voudrais savoir : qu'est-ce au juste le RAP ? ; Y a-t-il le moyen pour moi de procéder « rétroactivement » pour en bénéficier... ou mes carottes sont-elles cuites ? Ai-je d'autres options pour limiter les pénalités fiscales en avril prochain ?

— Michel C.

R C'est une très mauvaise décision que vous avez prise lorsque vous avez retiré un montant de 47 000 \$ de votre REER pour le redonner comme mise de fonds sur votre condo. Car ce retrait du REER vous coûte une beurrée d'impôts. Supposons que vous êtes imposé à un taux marginal de 40 %, cela signifie que vous devez payer 18 800 \$ d'impôts sur ce retrait de 47 000 \$. Je ne comprends pas que votre courtier ne vous ait pas parlé du RAP (Régime d'accession à la propriété). Selon moi, il a commis une faute professionnelle et vous devriez porter plainte auprès de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec. Quoi qu'il en soit, cela ne vous redonne tout de même pas le droit d'utiliser rétroactivement le RAP, lequel régime vous aurait permis de sortir de votre REER jusqu'à 20 000 \$ en franchise d'impôt. Tout retrait en vertu d'un RAP doit être remboursé par la suite à raison d'un quinzième du montant retiré. Que vous reste-t-il comme solutions pour limiter la surcharge fiscale de 18 800 \$ que vous coûte la sortie du montant de 47 000 \$ de votre REER ? Investir le maximum possible dans votre REER d'ici le 1^{er} mars prochain et ce, en utilisant tous vos droits de cotisation inutilisés, s'il vous en reste. Ainsi, toute somme investie dans votre REER vous permettra d'annuler d'une somme équivalente le retrait effectué au début de 2005. Autre conseil : comme la note d'impôts est salée, je vous conseille d'investir les premiers 5000 \$ de REER dans un des deux fonds de travailleurs (Solidarité de la FTQ ou Fondation de la CSN), simple question d'obtenir des déductions REER additionnelles de 30 %.

Remboursement du RAP dans le fonds FTQ ?

Q Ma conjointe et moi avons utilisé le RAP pour l'achat d'une maison, il y a deux ans. Nous devons cette année (2005) rembourser 1333 \$ chacun dans notre RAP. Devons-nous déposer dans un REER régulier ? Ou peut-on le faire dans un REER de la FTQ afin de profiter des crédits d'impôt de 30 % ? Si le REER-FTQ est accessible, est-ce vraiment avantageux, considérant mon âge (47 ans) ?

— R. F.

R Les remboursements de RAP peuvent se faire par l'entremise de n'importe quel REER, dans un REER existant ou dans un nouveau. Et cela inclut le REER des deux fonds de travailleurs, celui du Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN. D'ailleurs, votre idée de rembourser votre RAP en utilisant le Fonds de la FTQ est très pertinente, car, comme vous l'avez anticipé, vous allez pouvoir encaisser les deux crédits d'impôt de 15 % chacun du provincial et du fédéral. Bien entendu, investir dans le Fonds de la FTQ comporte un certain risque. Mais ce risque n'est certes pas plus élevé que d'investir dans n'importe quel fonds commun d'actions. Au niveau rendement par contre, il sera modeste, le Fonds de la FTQ ayant rapporté bon an mal an autour de 5 %. Ce qui est tout de même supérieur aux certificats garantis !

Comment sauver les meubles ?

Q Je suis une de ces épargnantes qui ne sait trop si elle a tout perdu ou perdu 35 % de son REER dans le scandale Norbourg. J'ai presque 50 ans et j'avais cet été 250 000 \$ dans mon compte Perfolio. J'avais souscrit un Régime à placement modéré, rien de bien risqué pour une épargnante frileuse comme moi. Je n'ai aucune dette et mon conjoint a une stratégie d'épargne différente de la mienne (il n'était pas client chez Norbourg !). Que dois-je faire pour les quelques années de travail qu'il me reste ? Même si je souscris au maximum de mon REER (environ 15 000 \$), ce ne sera pas assez pour renflouer mon régime d'épargne-retraite qui a vécu le tsunami Lacroix.

— Sylvie G.

R Chose certaine, vous devez d'investir d'ici votre retraite le maximum possible dans votre REER. De plus, si j'étais à votre place, je travaillerais le plus longtemps possible avant de prendre une retraite. Par ailleurs, pour vous donner la chance de faire fructifier votre épargne-retraite le plus rapidement possible, il vous faudrait investir dans des actions, des fonds d'actions, des parts de fiducie de revenu. Mais ce sont des placements risqués, à comparer aux placements conservateurs comme les certificats de placement, les obligations d'épargne. Une solution possible : investir une partie de votre REER dans des billets boursiers, dont le capital est totalement garanti. Je vais bientôt publier une nouvelle liste de billets boursiers susceptibles d'être intéressants, lire ici payants.

OpenSky CAPITAL
www.openskycapital.com

QUÉBEC, ATLANTIQUES ET EST DE L'ONTARIO
(514) 393-1818
1-866-317-1818

ONTARIO
(416) 363-0210
1-866-823-2780

MANITOBA & SASKATCHEWAN
(403) 410-6979
1-877-410-6979

ALBERTA
(403) 410-6982
1-877-881-6982

COLOMBIE-BRITANNIQUE
(403) 410-6977
1-866-881-6977

Votre solution REÉR

Le leader canadien des produits structurés et ses partenaires vous offrent :

Capital protégé à 100% à l'échéance.

- ▲ Billets Optimisation « Blue Chip »
- ▲ Billets Optimisation indicielle

- ▲ Billets BDC liés à un fonds équilibré de croissance McLean Budden

- ▲ Billets Revenu progressif
- ▲ Billets Actif réparti
- ▲ Billets liés à un panier de produits de base

Faits saillants :

- Liquidité par un marché secondaire hebdomadaire (débutant 6 à 12 mois après l'émission, sans frais de négociation anticipée).
- Aucun risque de taux de change.

CITIBANK CANADA

Banque de développement du Canada
Business Development Bank of Canada

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Corporate & Investment Banking
Société Générale (Canada)

Cette annonce est à titre d'information seulement et ne saurait constituer une offre de vendre les billets dont il est question aux présentes, non plus qu'une sollicitation visant à les acheter. Les billets sont un placement à capital protégé à l'échéance. Les fluctuations des actifs sous-jacents auront une incidence sur le rendement payable à l'échéance. Il se peut qu'aucun rendement ne soit versé. L'information complète à l'égard de l'émission des billets est contenue dans un document d'information qui est disponible sur demande et qui sera envoyé aux investisseurs avant la date de clôture. Les investisseurs potentiels devraient aussi consulter le document d'information avant d'investir dans les billets.



PHOTO FOURNIE PAR JOËL BONNEAU

Joël Bonneau vole autour du globe en parapente grâce à son REER, tel qu'ici au Mont Saint-Pierre, en Gaspésie.

Voler en toute liberté à la retraite!

ISABELLE DAMPHOUSSE
COLLABORATION SPÉCIALE

Joël Bonneau est un fervent adepte du vol libre. À la retraite depuis six ans, l'homme de 62 ans peut maintenant voler en toute liberté. Avec son parapente, il se transforme en oiseau de proie à la recherche des plus beaux endroits pour planer. Un vrai rêve!

« C'est unique, c'est fantastique. Je goûte ce moment et je savoure ce petit vol qui va durer deux heures et demie, voire trois heures », entend-on dans une bande vidéo filmée par Joël Bonneau suspendu à son parapente. Sur le film, on aperçoit le ciel, les montagnes et le fleuve à 3000 pieds d'altitude.

Trois fois par semaine, M. Bonneau est dans un autre monde. « En vol libre, cela dit, nous sommes libres! Il n'y a pas de moteurs. Il n'y a pas un son. C'est comme être dans un autre monde », explique-t-il.

À l'instar de l'aigle, son parapente et lui se laissent guider par les masses de courants d'air chauds qui lui permettent planer pendant des heures. « C'est un réel face-à-face avec la nature. L'objectif est de gagner de l'altitude sans moteur. On peut partir à 1000 pieds et atteindre des altitudes allant exceptionnellement jusqu'à 6000 pieds », précise Joël Bonneau, enthousiaste.

M. Bonneau a découvert sa passion pour le vol libre dans les années 70 en faisant du planeur, un petit aéronef sans moteur. Il a fait par la suite du parachutisme et du deltaplane avant d'arrêter son choix sur le parapente pour sa facilité de déplacement. En parapente, l'équipement est plus léger et compact.

Une passion parfois dangereuse qui lui a fait frôler la mort à quelques reprises. « On dit que j'ai sept vies! dit-il héroïquement. Au début, en deltaplane, on apprenait par essais et erreurs. J'ai eu quelques

accidents, dont un où j'ai foncé dans une falaise et j'ai chuté de 50 pieds. Cela m'a pris un an de réadaptation, mais je ne me suis jamais découragé », explique-t-il.

Voler autour du globe grâce à son REER

Après une carrière de 32 ans comme chef cuisinier, M. Bonneau vit sa passion pour le vol libre sans limite tout en voyageant autour du globe grâce à ses épargnes. Depuis l'âge de 28 ans, il cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite. « C'est ce qui me permet de voyager. Même si j'ai accès à un bon régime de pension, ce sont mes économies dans les REER qui me permettent de combiner ma passion et les voyages », dit-il.

Avec son parapente, il s'envole à gré vers des contrées enchantées pour planer. L'an passé, c'est au Chili que ses économies de jeunesse lui ont permis de partir. « Le Chili,

c'est le plus bel endroit du monde. On décolle dans les montagnes, on y vole pendant une à deux heures et ensuite on atterrit sur la plage devant notre hôtel. En soirée, il y a un petit bar où des amateurs de parapente de toutes les nationalités se réunissent et on *tripe!* » dit-il.

Entre ses voyages, ce Français d'origine, qui a adopté le Québec il y a plus de 30 ans, vole aux quatre coins de la province, été comme hiver. « En été, je peux voler trois jours par semaine, mais en hiver, cela dépend de la température », confie-t-il.

Avec ses amis, il participe aussi à plusieurs événements. Chaque année, ils se réunissent pour leur grand rendez-vous annuel au mont Saint-Pierre, en Gaspésie. « Là, on s'éclate! »

Au printemps prochain, il vivra une première en participant aux Championnats canadiens au mont Yamaska, en Montérégie. Modeste,

il n'ose avouer ses chances de monter sur le podium, mais selon son ami Jacques St-Hilaire, président du Club de vol libre de Québec, lui aussi retraité et fervent adepte du parapente, M. Bonneau en impressionne plus d'un avec ses manœuvres.

Et jusqu'à quand compte-t-il voler? À cette question, il n'a pas de réponse. Tant qu'il le pourra. « Physiquement, c'est très relaxant en vol. Ce qui est exigeant, c'est la montée des montagnes avec notre équipement », explique-t-il.

Au mois de mars, il prévoit s'envoler pour le Costa Rica pour rendre visite à son fils qui demeure là-bas, mais aussi pour goûter à ce pays en haute altitude.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)

Pour voir une vidéo de Joël Bonneau en plein vol au Mont Saint-Pierre, en Gaspésie, tapez www.cyberpresse.ca/reer

Le potentiel des marchés boursiers, avec tous les hauts et aucun bas.

CPG OptiBourse Scotia^{MC}

Vous êtes plus riche que vous ne le pensez. Si vous voulez vous aventurer sur les marchés boursiers avec la garantie de récupérer votre capital et de bénéficier en prime d'un taux de rendement garanti, c'est la solution de choix. Voici venu le temps du CPG OptiBourse Scotia^{MC}, le seul CPG sur le marché avec un taux de rendement annuel garanti offrant de surcroît un potentiel de rendement supplémentaire déterminé par l'évolution d'indices boursiers canadiens solides. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre dans l'une de nos succursales ou aller à cette adresse : banquescotia.com/cpgoptibourse

 Banque Scotia^{MC}

La vie. L'argent.
Une question d'équilibre^{MC}

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le CPG OptiBourse est un CPG non remboursable d'une durée de cinq ans. Le capital garanti et les intérêts supplémentaires, le cas échéant, sont versés à la date d'échéance. Les intérêts annuels garantis courus sont également versés à la date d'échéance, ou annuellement s'il y a lieu. Les intérêts supplémentaires payables sont fonction de l'évolution de l'indice OptiBourse Scotia. Ces intérêts supplémentaires s'accumulent dans la limite du taux de participation, ainsi que du rendement moyen des indices de référence mesurés aux intervalles d'observation pertinents. Pour plus de détails sur ce CPG, veuillez vous renseigner auprès de votre succursale Scotia.